



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Vingt-troisième réunion du Groupe régional Afrique-Océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/23)

#### Suivi des Conclusions et des Décisions de la réunion APIRG/22

#### 1.4. Examen des résultats de la réunion APCC/5

(Note présentée par le Secrétariat)

#### RÉSUMÉ

Cette note de travail présente les résultats de la réunion APCC tenue virtuellement le 3 novembre 2020.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

<b>Objectifs</b>	A-Sécurité
<b>stratégiques</b>	B-Capacité et efficacité de la navigation aérienne
<b>Références</b>	Manuel de procédures de l'APIRG

### 1. INTRODUCTION

1.1. Le Comité de coordination des projets (APCC) du Groupe régional Afrique-Océan indien de planification et de mise en œuvre a été créé en tant que structure de l'APIRG par la réunion extraordinaire du Groupe tenue en Zambie en 2014. Le principal objectif de l'APCC est de réaliser des tâches qui à ce jour posent des difficultés croissantes, notamment la réduction à un nombre gérable des questions à examiner par les réunions de l'APIRG, l'accomplissement de certaines tâches entre les réunions de l'APIRG afin de faciliter la continuité et l'efficacité dans la mise en œuvre, et l'appui à la coordination nécessaire entre l'APIRG et le RASG-AFI. L'APCC est composé d'un Président élu et du Vice-Président, du Secrétaire de l'APIRG, de responsables élus provenant des États membres et des Secrétaires de Sous-groupes. À ce jour, l'APCC a tenu cinq réunions.

### 2. ANALYSE

2.1 La réunion APCC/5 a examiné plusieurs questions relatives aux activités de l'APIRG, à savoir les rapports des Sous-groupes Opérations d'aérodromes et de l'espace aérien/Gestion de l'infrastructure et de l'information, ainsi que les amendements des documents de base de l'APIRG conformément au mandat générique révisé approuvé par le Conseil de l'OACI (format des réunions de l'APIRG et du RASG-AFI, exigences en matière de compte rendu, etc.), qui requièrent un amendement du Manuel de procédures d'APIRG. La réunion a approuvé les amendements proposés au Manuel et recommandé à l'APIRG de les approuver à son tour.

2.2 La réunion a noté que conformément au mandat approuvé par le Conseil, les réunions de l'APIRG se tiennent, dans la mesure du possible, chaque année dans les bureaux régionaux, afin de faciliter une participation effective des États. L'autorisation de tenir des réunions ailleurs que dans les bureaux régionaux doit être accordée par le Président du Conseil. La réunion a par ailleurs noté que la Région AFI n'est pas en mesure de se conformer à cette prescription

concernant le lieu privilégié des réunions en raison du manque de ressources et des installations adéquates dans les bureaux régionaux pour leur organisation de ces réunions au format retenu. Il a été convenu de demander au Président du Conseil de l'OACI d'autoriser la Région AFI à tenir des réunions ailleurs que les bureaux régionaux par souci d'efficacité et pour le confort des participants.

2.3 Sur le point concernant la Cadre de performances du Secrétariat pour la planification et la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale, la réunion a été informée des résultats de la troisième réunion du Sous-groupe Opérations d'aérodromes et de l'espace aérien (AAO/SG3). L'APCC a noté que le Sous-groupe a formulé 22 projets de Décision et de Conclusion.

2.4 Examinant les stratégies proposées pour la mise en œuvre des projets, l'APCC a demandé à l'équipe de renforcer le processus de mise en œuvre des projets et de garantir l'atteinte des résultats escomptés. L'accent a été mis sur la nécessité de mettre à profit les nouvelles méthodes de travail et les plateformes virtuelles afin d'améliorer les performances et le suivi des projets. L'APCC a en outre prié instamment le Sous-groupe de revoir les exigences actuelles en matière de compte rendu dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'Équipe de compte rendu de la navigation aérienne d'APIRG.

2.5 L'APCC a aussi été informée sur les résultats de la troisième réunion du Sous-groupe de gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM SG/3) et sur les nouvelles dispositions proposées relatives aux domaines Météorologie, et Communications, Navigation et Surveillance (CNS). L'APCC a noté que le Sous-groupe a formulé 24 projets de Conclusion et de Décision.

2.6 Conformément à son mandat, l'APCC a élaboré le projet d'ordre du jour de la réunion APIRG/23 et confié des responsabilités au Secrétariat. En examinant le futur programme des travaux de l'APIRG et de ses organes auxiliaires, la réunion a noté que le délai fixé pour l'élaboration et la publication du Rapport annuel d'APIRG sur la navigation aérienne est dépassé depuis longtemps. En conséquence, la réunion a demandé au Secrétariat de s'assurer que ledit est préparé et présenté à la réunion APIRG/23.

### **3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

- 3.1 La réunion est invitée à :
- a) prendre note des résultats de la réunion APCC/5 ;
  - b) prier instamment les organes compétents d'APIRG à mettre en œuvre les diverses activités et directives ;
  - c) approuver les amendements et les révisions du mandat et du Manuel de procédures d'APIRG.

-FIN-